

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2022

Numéro de version 20

Révision: 08.02.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: N-Propyl-N-méthylpyrrolidinium bis(fluorosulfonyl)imide 99,9%

Code du produit: PYR1333A

No CAS:

852620-97-4

Numéro CE:

814-970-5

Numéro d'enregistrement Reach : 01-2120888409-36-0000

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Secteur d'utilisation

SU24 Recherche et développement scientifiques

SU16 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques

- Catégorie du produit

PC21 Substances chimiques de laboratoire

PC42 Electrolyte pour batterie.

- Catégorie de processus

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

PROC 1 - PROC 5- PROC 8b - PROC 9 - PROC 15.

Emploi de la substance / de la préparation

Liquide ionique à usage professionnel et industriel en tant qu'électrolyte pour batteries. Ce produit est également destiné à l'utilisation dans la recherche et du développement scientifique.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Solvionic SA

11 chemin des Silos

31100 TOULOUSE

FRANCE

N° de téléphone: +33 (0).32.26.20.20

Service chargé des renseignements: Service des affaires réglementaires

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

ORFILA (INRS): +33 (0)1.45.42.59.59

CCHST: 1-800-668-4284 (Canada & U.S.A)

FRANCE: Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS07

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2022

Numéro de version 20

Révision: 08.02.2022

Nom du produit: N-Propyl-N-méthylpyrrolidinium bis(fluorosulfonyl)imide 99,9%

(suite de la page 1)

Mention d'avertissement Attention**Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P264 Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Caractérisation chimique: Substances**- **No CAS / Désignation**

CAS: 852620-97-4 N-Propyl-N-méthylpyrrolidinium bis(fluorosulfonyl)imide; PROMPYRFSI; PYR1333

- **Code(s) d'identification**

Numéro CE: 814-970-5

Formule brute: C8 H18 F2 O4 S2 N2

Masse molaire: 308,37 g/mol

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**- **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

. **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

. **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.. **Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.. **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**. **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.**5.3 Conseils aux pompiers**. **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Utiliser un équipement de protection individuelle.**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2022

Numéro de version 20

Révision: 08.02.2022

Nom du produit: **N-Propyl-N-méthylpyrrolidinium bis(fluorosulfonyl)imide 99,9%**

(suite de la page 2)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.. **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**. **Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.**Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.**Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Néant. **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.**8.2 Contrôles de l'exposition**- **Équipement de protection individuel:**. **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

. **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.. **Protection des mains:**

Gants en néoprène

Pour minimiser l'humidité dans le gant, due à la transpiration, un changement de gants durant une session de travail est nécessaire.



Gants de protection

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Caoutchouc chloroprène (Néoprène)

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

. **Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.. **Protection du corps:** Utiliser une tenue de protection.**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**- **Indications générales**. **Aspect**. **Forme:**

Liquide

. **Couleur:**

Incolore

. **Odeur**

Non déterminé

. **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

- **valeur du pH:**

5,5 (10%)

- **Changement d'état**. **Point de fusion/point de congélation:**

-9 °C (J. Phys. Chem. B 2008)

. **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:**

315 °C (OECD Guideline 103)

. **Température et domaine de cristallisation:**

- 30 °C

- **Point d'éclair:**

300 °C (Pensky–Martens closed-cup)

- **Inflammabilité (solide, gaz):**

Non applicable.

. **Température de décomposition:**

350 °C (OECD Guideline 103)

- **Température d'auto-inflammabilité:**

Non déterminé.

- **Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif.

- **Limites d'explosion:**. **Inférieure:**

Non déterminé.

. **Supérieure:**

Non déterminé.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2022

Numéro de version 20

Révision: 08.02.2022

Nom du produit: N-Propyl-N-méthylpyrrolidinium bis(fluorosulfonyl)imide 99,9%

(suite de la page 3)

- Pression de vapeur à 20 °C:	0 hPa (OECD Guideline 104)
- Densité à 20 °C:	1,343 g/cm ³
. Densité relative à 20 °C:	1,3433 g/cm ³ (EU Method A.3)
. Densité de vapeur:	Non déterminé.
. Taux d'évaporation:	Non déterminé.
- Solubilité dans/miscibilité avec . l'eau à 20 °C:	18,9 g/l (OECD Guideline 105)
- Coefficient de partage: n-octanol/eau:	1,09968–2,20003 (OECD Guideline 117 (HPLC))
- Viscosité:	
. Dynamique:	Non déterminé.
. Cinematica:	Non déterminé.
. Viscosité à 25 °C	52,7 mPas

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles Oxydant fort et Base forte.

10.6 Produits de décomposition dangereux Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification

Oral	LD50	500 mg/kg (rat) (Acute Oral toxicity) Conformément à la méthode OCDE 423, la DL50 du produit peut être considérée comme 500 mg/kg de poids corporel/jour par voie orale chez le rat.
------	------	---

- Effet primaire d'irritation

. **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Indications toxicologiques complémentaires:

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

. **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Dermique	Skin irritation	95,2 % /tissue via (Skin irritation in vitro) OCDE 439 (Irritation cutanée in vitro : méthode d'essai de l'épiderme humain reconstitué).
----------	-----------------	---

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2022

Numéro de version 20

Révision: 08.02.2022

Nom du produit: N-Propyl-N-méthylpyrrolidinium bis(fluorosulfonyl)imide 99,9%

(suite de la page 4)

Effet d'irritation des yeux	Skin corrosion	88,72 % /tissue (In Vitro Skin Corrosion RHE) % tissue viability After 1hour : 131.98 % tissue viability After 3 minutes : 88.72 Product not corrosif.
	Eye irritation	score (Isolated Chicken Eye Test) Score des résultats : opacité de la cornée : 0 rétention de fluorescéine : 0.5 pourcentage de gonflement cornéen : 6
Sensibilisation	Skin sensitisation	% at mM (In Chemico Skin Sensitisation: DPRA) déplétion en lysine : 2,63 % à 100 mM. déplétion en cystéine : 94,68 % à 100 mM moyenne globale : 48,66% Ces résultats reflètent une réactivité élevée et donc une prédiction positive du test de réactivité peptidique directe DPRA.
	Skin sensitisation	813,77 µM (In Vitro Skin Sensitisation: KeratinoSens™) Le résultat du test KeratinoSens™ montre que le produit peut être un sensibilisant cutané potentiel.
	Genetic toxicity in vitro	/5000, 1500, 50 (Bacterial Reverse Mutation Assay) Le produit ne provoque pas de changement mutagène sur les souches de Salmonella typhimurium TA 1535, 1537, TA 98, TA 100 et les souches d'Escherichia coli et WP2 (UVR A) (pKM101) avec ou sans activation métabolique, selon la ligne directrice de l'OCDE 47.

Toxicité aquatique:

EC50 freshwater algae and cyanobacteria (statique)	100 mg/L (Freshwater Alga and Cyanobacteria test) Les CE50 et CE10 sont supérieures à 100 mg/L sur la croissance de Pseudokirchneriella subcapitata sur une période de 72 heures. NOEC (growth rate): 100 mg/L LOEC (growth rate): > 100 mg/L NOEC (yield): 100 mg/L LOEC (yield): > 100 mg/L 72h-ErC10: > 100 mg/L 72h-ErC20: > 100 mg/L 72h-ErC50: > 100 mg/L 72h-EyC10: > 100 mg/L 72h-EyC20: > 100 mg/L 72h-EyC50: > 100 mg/L
48h-EC50 (statique)	95,04 mg/L (daphnia) (EC50 (daphnia)) Toxicité à court terme pour les invertébrés aquatiques : 48h-CE50 = 95,04 mg/L (Daphnia magna). La substance est pas considérée comme toxique aiguë pour les espèces aquatiques selon des critères CLP.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodegradation	0 % dégradation /Not biodegrad (Biodegradation in water) le test a montré que le produit est considéré comme non facilement biodégradable.
----------------	---

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques:

Remarque: Nocif pour les poissons.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

HP6	Toxicité aiguë
HP13	Sensibilisant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2022

Numéro de version 20

Révision: 08.02.2022

Nom du produit: N-Propyl-N-méthylpyrrolidinium bis(fluorosulfonyl)imide 99,9%

(suite de la page 5)

HP14 Écotoxique

Emballages non nettoyés:. **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU**

DOT, ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

DOT, ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transportDOT, ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA
Classe néant**14.4 Groupe d'emballage**

DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU: néant**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS07

Mention d'avertissement Attention**Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P264 Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Directive 2012/18/UE**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** la substance n'est pas comprise**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

la substance n'est pas comprise

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

la substance n'est pas comprise

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT la substance n'est pas comprise**Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues** la substance n'est pas comprise**Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

la substance n'est pas comprise

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Les utilisateurs devraient considérer cette information seulement comme complément à leurs propres informations et devraient, de manière autonome, décider si cette information doit être appliquée afin d'assurer une utilisation correcte et de protéger la santé et la sécurité des

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2022

Numéro de version 20

Révision: 08.02.2022

Nom du produit: N-Propyl-N-methylpyrrolidinium bis(fluorosulfonyl)imide 99,9%

(suite de la page 6)

employés. Cette information est fournie sans garantie et toute utilisation du produit non conforme à cette fiche de données de sécurité, ou en combinaison avec tout autre produit ou procédé, incombe à la responsabilité de l'utilisateur.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Ce produit est uniquement destiné à l'utilisation exclusive pour la recherche et le développement

Service établissant la fiche technique: Service des affaires réglementaires

Contact:

Mail: hse@solvionic.com

T: +33 (0)5.34.63.35.35

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

FR